



Procès-verbal de la réunion du jeudi 23 Mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 13 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 64 Pouvoirs : 6 Votants : 70

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Decoudre J. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Odin M. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Joly S. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Rimbert C. Beaufils A. Lefebvre C. Ancelin C. Quemain F. Xavier Lemoine K. Dion P. Hautemayou O. Duflos J.Y. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, L. Devaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. France Devillerval, excusée, pouvoir à P. Bos,
- D. But excusé, pouvoir à J. Grisel
- A. Delenin, excusée, pouvoir à E. Picard
- T. Martin excusé, pouvoir à C. Lesueur
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P. Henry
- C. Ducrocq excusé, pouvoir à D. Rouzé

Secrétaire de séance : P. Dury.

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Compte administratif 2022 du budget principal de la CC4R

M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2022 de la CC4R. Il est rappelé que tous les documents budgétaires présentés ont été adressés aux élus en même temps que la convocation.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	3 654 846.89 €
Recettes	4 029 885.58 €
Excédent de fonctionnement : 375 038.69 €	

Investissement

Dépenses	767 027.78 €
Recettes	290 059.08 €
Déficit d'investissement : - 476 968.70 €	

Après avoir intégré les résultats de 2021, nous constatons au 31/12/2022 :

- Un excédent de fonctionnement de : 2 026 566,75 €
- Un excédent d'investissement de : 117 827,04 €.

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Lesueur, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du budget principal de la CC4R.
Le président ne prend pas part au vote.

Budget primitif CC4R 2023

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2023 pour la CC4R qui se présente comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses	4 702 926 €
Recettes	4 702 926 €

Investissement :

Dépenses	4 509 145 €
Recettes	4 509 145 €

M. Cosquer demande pourquoi les subventions ne sont pas inscrites au budget 2023.

M. Picard répond que les subventions sont inscrites au budget, que lorsque les arrêtés sont reçus.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 pour la CC4R.

Compte administratif 2022 du SIEOM

M. le président présente le C.A 2022 du budget annexe du SIEOM. Les résultats du compte administratif, conforme au compte des gestion 2022 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses	4 548 980.77 €
Recettes	4 511 640.32 €
	Déficit de fonctionnement : - 37 340.45 €

Investissement :

Dépenses	530 159.31 €
Recettes	368 300.30 €
	Déficit d'investissement : - 161 859.01 €

Après avoir intégré les résultats de 2021, nous constatons au 31/12/2022

- Un excédent de fonctionnement de : 546 722.47€
- Un excédent d'investissement de : 1 426 527.32 €

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Lesueur, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du SIEOM. Le président ne prend pas part au vote.

Budget primitif 2023 du SIEOM :

M. Picard présente le budget 2023 du SIEOM qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses	4 772 176 €
Recettes	4 772 176 €

Investissement :

Dépenses	621 650.00 €
Recettes	1 800 527.32 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 pour le SIEOM.

Budgets annexes des zones d'activités (C.A et B.P)

Compte administratif 2022 Z.A de La Feuillie.

M. Picard présente le compte administratif de la zone d'activités de La Feuillie, conforme au compte des gestion 2022 et qui s'établit de la manière suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	307 287.28 €
Recettes	307 287.28 €
	Résultat de l'exercice : 0 €
Investissement	
Dépenses	300 653.08 €
Recettes	355 361.22 €
	Excédent d'investissement : 54 708.14 €

Après avoir intégré les résultats de 2021, nous constatons au 31/12/2022 :

- Un excédent de fonctionnement de : 0.40 €
- Un excédent d'investissement de 141 778.65 €

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Lesueur, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 de la ZA de la Feuillie.
Le président ne prend pas part au vote.

Budget primitif 2023 Z.A de La Feuillie :

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2023 pour la ZA de la Feuillie qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :	
Dépenses	296 825.91 €
Recettes	296 825.91 €
Investissement :	
Dépenses	477 554.12 €
Recettes	653 913.08 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 pour la ZA de la Feuillie

Compte administratif 2022 Z.A de Gaillefontaine

M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2022 de la ZA de Gaillefontaine.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	0.00
Recettes	52 664.77
	Excédent de fonctionnement : 52 664.77
<u>Investissement</u>	
Dépenses	197 126.01
Recettes	0.00
	Déficit d'investissement : 197 126.01

Après avoir intégré les résultats de 2021, nous constatons au 31/12/2022 :

- Un excédent de fonctionnement de : 52 664.77
- Un déficit d'investissement de 197 126.01

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Lesueur, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 de la ZA de Gaillefontaine.

Le président ne prend pas part au vote.

Budget primitif 2023 Z.A de Gaillefontaine :

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2023 pour la ZA de Gaillefontaine qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :	
Dépenses	246 938,58 €
Recettes	246 938,58 €
Investissement :	
Dépenses	391 399,82 €
Recettes	391 399,82 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 pour la ZA de Gaillefontaine.

Examen et vote des taux des 4 taxes

M. Picard propose aux élus, de ne pas faire évoluer les taux des quatre taxes, et de les reporter tels qu'ils ont été votés en 2022, à savoir :

- T.H : 2,86%
- T.F Bâti : 2,83%
- T.F non Bâti : 6,18%
- C.F.E : 2,16%.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Choix des entreprises retenues pour l'entretien des chemins de randonnée.

Une consultation a été lancée sur le site de l'A.D.M 76 du 2 au 24 février dernier pour l'entretien des chemins de randonnée de la CC4R pour 3 lots :

- Lot 1 : secteur de Gournay en Bray + entretien site panoramique d'Ernemont la Vilette.
- Lot 2 : secteur de La feuillie
- Lot 3 : secteur de Forges les Eaux + entretien site panoramique de La Ferté ST Samson.

Deux entretiens annuels sont prévus au marché, avec un 1^{er} passage en mai et un second en août/septembre. 9 offres ont été reçues.

Critères d'attribution :

- Critère économique (prix) : 25%
 - Critère technique (matériel et moyen humain utilisé, retour expérience similaire, et connaissance) : 75 %.
- La commission s'est réunie le 9 mars dernier, et a arrêté le classement suivant :

Lot n°1 : entretien secteur de Gournay

Entreprise	Prix TTC	Note économique /10	Note technique /10	Note finale /10
Environnement service	16 216,20 €	2,5	6,8	9,30
Leleu espaces verts	19 533,95 €	2,08	7,5	9,58
Antalvert	21 480€	1,89	6,8	8,69

Suite au classement ci-dessus, il est proposé aux membres de la commission de retenir l'offre de l'entreprise Leleu espaces verts, qui obtient la meilleure note finale.

Lot n°2 : entretien secteur de La Feuillie

Entreprise	Prix TTC	Note économique /10	Note technique /10	Note finale /10
Environnement service	22 677,34 €	2,35	6,8	9,15
DOV 1 2 3 paysage	21 360 €	2,5	7,15	9,65
Antalvert	26 400€	2,02	6,8	8,82

Suite au classement ci-dessus, il est proposé aux membres de la commission de retenir l'offre de l'entreprise DOV 1 2 3 PAYSAGE, qui obtient la meilleure note finale.

Lot n°3 : entretien secteur de Forges les Eaux

Entreprise	Prix TTC	Note économique /10	Note technique /10	Note finale /10
Environnement service	31 702,86 €	1,12	6,8	7,92
DOV 1 2 3 paysage	14 172 €	2,5	7,5	10
Antalvert	37 008 €	0,96	6,8	7,76

Suite au classement ci-dessus, il est proposé aux membres de la commission de retenir l'offre de l'entreprise DOV 1 2 3 PAYSAGE, qui obtient la meilleure note finale.

Montant total des travaux pour les 3 lots : 55 065,95€ TTC (54 703,14€ en 2022).

Le conseil communautaire autorise le président à signer les devis. Conformément au cahier des charges de l'appel d'offres, le marché sera reconduit en 2024.

M. Picard demande aux Maires l'autorisation de donner leur numéro de téléphone personnel, aux entreprises retenues. Les maires concernés sont d'accord à l'unanimité.

Délibération pour autoriser le président à signer la convention avec l'ONF pour le balisage équestre en forêt de Lyons

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer la convention de partenariat pour le balisage équestre de l'itinéraire « la chevauchée en forêt de Lyons » reliant Croisy-sur-Andelle à Neuf-Marché. Les travaux prévoient la pose de 22 balises de randonnée. La participation financière de la CC4R s'élève à 4 314,07€ TTC.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour autoriser le président à signer la convention avec Education et Formation pour le balisage des chemins de randonnée sur le secteur de Forges.

De nouvelles balises doivent être installées sur les itinéraires des chemins de randonnée du secteur de Forges, suite aux modifications apportées. Il convient de délibérer pour autoriser le président à signer la convention avec Education et Formation qui réalisera ce travail. Montant à la charge de la CC4R : 2100€ net.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité M. Odin ne prend pas part au vote.

Délibération pour autoriser le président à contracter les emprunts pour 2023

Il convient de délibérer pour autoriser le président à signer les contrats de prêt pour les projets 2023, qui se décomposent comme suit :

- Aménagement du siège de la CC4R et d'un espace de formation et de co working = 1 700 000.00 €
- Réhabilitation des logements de la gendarmerie de Gournay en Bray = 300 000.00 €
- Aménagement des cabinets médicaux de Gournay en Bray = 500 000.00 €

Soit un total à emprunter = 2 500 000,00 €

Une consultation a été lancée le 27 février dernier auprès des banques (Banque Postale, Banque des Territoires, Crédit Agricole) afin d'obtenir leurs meilleures offres.

A l'issue de la consultation, 3 partenaires ont remis des offres :

- Crédit Agricole,
- La Banque Postale,
- Et la Banque des territoires.

Au regard de l'avancement des études et des travaux, il est proposé de ne contractualiser qu'un seul emprunt, celui nécessaire à l'aménagement du siège de la CC4R et d'un espace de formation et de coworking.

En fonction des études et avancement des plannings des deux autres opérations dans les mois à venir, et si le budget le nécessite, il conviendra d'interroger de nouveau les partenaires pour le financement de ces opérations.

L'analyse des offres permet de retenir la Banque Postale, pour une durée 20 ans à un taux fixe de 4,03 %. Montant emprunté = 1 700 000 € - Cout total de l'emprunt = 2 396 518.38 €.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser le président à signer le contrat de prêt.

Délibération pour déposer une motion pour les parcs éoliens

Comme convenu lors du dernier conseil, il est proposé de délibérer pour déposer une motion pour l'installation de parcs éoliens. Cette délibération pourrait être rédigée de la manière suivante :

- *Considérant les spécificités géographiques et paysagères du Pays de Bray*
- *Considérant les sollicitations reçues par la CC4R pour porter une réflexion sur l'éolien dans les prospections en cours sur le secteur communautaire*
- *Considérant que le contexte environnemental et paysager du Pays de Bray complexifie l'implantation de nouveaux parcs éoliens. Le patrimoine naturel et paysager est un atout indéniable pour le territoire, notamment en termes d'attractivité, qu'il convient de préserver.*

- *Considérant que l'entité paysagère de la Boutomnière présente des singularités qu'il convient de considérer spécifiquement. Malgré tout l'intérêt que représente l'éolien, en tant qu'énergie renouvelable dans le cadre de la transition énergétique, il convient d'avoir une approche globale et raisonnée de son implantation sur le territoire.*

Cette motion collective sera notifiée à l'ensemble des communes du territoire communautaire afin de les accompagner dans la délibération pour des projets éoliens sur leur périmètre.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider cette motion et d'autoriser le Président à la notifier à l'ensemble des communes membre de la CC4R.

M. Picard indique qu'il a reçu un courrier de M. Ducrocq qui n'est pas content que cette délibération soit prise. M. Picard précise que cette motion ne vise pas son projet en particulier mais l'ensemble du territoire.

M. Cosquer indique qu'il souhaite que soit ajouté dans ce projet de rédaction, le patrimoine bâti remarquable, afin de protéger le patrimoine communal.

M. Fournier pense que cette motion est restrictive. Il ajoute que le projet haute tension sera plus impactant. Il y a également les réserves incendie, les parcs photovoltaïques dans les champs qui vont gâcher le paysage.

Mme Goulay informe les élus que la région a décidé d'inscrire au SRADET, l'interdiction de réalisation de parc photovoltaïques sur des terres agricoles.

M. Quesney fait remarquer que tout le monde est d'accord pour percevoir l'IFER, mais personne ne veut d'éoliennes sur son territoire.

Après débat et échange divers, le conseil délibère à la majorité pour la rédaction de cette motion, moins 8 oppositions de C. Ducrocq, F. Deschamps, J.M Buquet, L. Fournier, Y. Quesney, E. Broux, D. Rimbert et J.C Delwarde et 2 abstentions de J.P Henry et C. Lefebvre.

Cette motion sera adressée aux 53 communes de la CC4R.

M. Picard indique que l'ADM 76 a invité le Préfet pour une réunion le 24 mars à 17h30, à Neufchatel en Bray. Cela permettra aux Maires d'échanger avec lui. Les thèmes abordés lors de cette réunion sont : la loi de finances, l'eau et les plans communaux de sauvegarde.

Mme Buquet indique que lors de la dernière assemblée générale de l'ADM 76, il a été décidé de faire parvenir un questionnaire aux communes concernant les relations avec les trésoreries et les difficultés rencontrées. Elle invite les mairies à y répondre.

Délibération pour arrêter les attributions de subvention 2023.

Les différentes commissions se sont réunies afin d'étudier les dossiers de demande de subvention reçus à la CC4R. Le bureau qui s'est tenu le 2 mars dernier, a décidé de proposer au conseil communautaire les attributions de subventions suivantes :

Domaine	Association	Montant 2023 de la subvention accordée
Tourisme	Office du tourisme de Forges les Eaux	15 000,00 €
	Office de tourisme des 4 rivières	25 000,00 €
	Mairie de La Hallotière (parc des houx)	2 000,00 €
Enfance	Centre de loisirs CARMA Argueil	20 800,00 €
	Centre de loisirs de Forges les Eaux	5 000,00 €

Domaine	Association	Montant 2023 de la subvention accordée
	Centre de loisirs les lutins Serqueux	5 000,00 €
	Centre de loisirs de Gaillefontaine	7 200,00 €
	Projet jeunes CARMA	4 000,00 €
	Espace jeunes de Gournay	2 000,00 €
	Centre de loisirs de Gournay en Bray	6 000,00 €
Culture	École intercommunale de musique du Pays de Bray (Gournay en Bray)	39 000,00 €
	École de musiques actives du Pays de Bray (Forges les Eaux) M.A.P.B	28 750,00 €
	École de musique de La Feuillie	6 500,00 €
	Association au Bout de la Piste (Roncherolles en Bray)	5 000,00 €
	Lire en Bray (Forges les Eaux)	600,00 €
	Les amis de l'ours à Cuy St Fiacre	500,00 €
	ABCD (Ferrières en Bray)	800,00 €
Sport	Collège St Exupéry activité piscine (Forges les Eaux)	6 840,00 €
	Athlétic Club Bray Est (Forges les Eaux) A.C.B.E	8 000,00 €
	A.S.C.A Argueil	12 000,00 €
	A.S.G Football (Gournay en Bray)	12 000,00 €
	R.C.U.S.F (Rugby club union sportive) Forges les Eaux	7 000,00 €
	La Feuillie Cycliste	3 000,00 €
	Bois et Vallées VTT	2 000,00 €
	Forges Dojo 76	400,00 €
	École de judo Jacques Lemaitre (Forges les Eaux)	400,00 €
	AS Gournay natation	3 000,00 €

Domaine	Association	Montant 2023 de la subvention accordée
	Forges Vélo's 76	1 275,00 €
	AS Gournay Pays de Bray Handball	3 000,00 €
	US Forges basket	1 000,00 €
	Veloce Club Rouen	3 500,00 €
	Association des jeunes de Croisy sur Andelle	1 000,00 €
Action sociale	Banque alimentaire de Rouen et sa Région (Le Houlme)	18 000,00 €
	Croix rouge française unité locale du Pays de Bray (Gournay en Bray)	5 000,00 €
	Les restaurants du cœur (Rouen)	3 000,00 €
	CARMA (Argueil)	10 000,00 €
	Mission locale du Talou	10 000,00 €
	Alcool Addict 76 (Dieppe)	600,00 €
	Association Contonale de Solidarité aux Personnes Agées (Forges les Eaux)	4 500,00 €
	AASP La Hallotière	3 900,00 €
Evènementiel	Comité de la foire agricole de la Rosière	5 000,00 €
	A.F.S.E (fête du cheval)	10 000,00 €
	Passion tracteur collection	5 000,00 €

Total : **312 565,00 €.**

M. Picard précise que des arbitrages ont dû être menés, car la CC4R a reçu 605 000€ de demandes, et l'année n'est pas terminée, il y aura probablement d'autres demandes qui vont intervenir et qu'il faudra étudier.

Mme Duval demande pourquoi le collège de Forges demande une subvention pour la piscine.

M. Picard répond que le collège demande une subvention pour couvrir les frais supplémentaires de transport vers la piscine de Gournay, celle de Forges étant fermée.

Mme Legendre demande à quoi correspond la subvention du véloce Club de Rouen.

Mme Lesueur répond qu'il s'agit d'une course cycliste sur Forges et les communes environnantes, le lundi de pentecôte, 29 mai.

Le conseil communautaire délibère à la majorité, moins une abstention de Mme Dion pour les attributions de subventions ci-dessus pour 2023.

Informations et questions diverses

- Présentation de l'application Intramuros :

M. Picard indique que le prestataire de l'application Intramuros se propose de venir faire une présentation de l'application lors d'un prochain conseil.

- Distribution du journal de l'interco :

M. Picard demande si les communes sont d'accord pour faire la distribution du journal de la CC4R en mai/juin.

Mme Duval pense que le prestataire aurait dû réaliser la prestation pour laquelle il a été payé.

M. Legay se questionne sur la pertinence et l'intérêt d'envoyer du papier.

M. Picard répond que tout le monde n'est pas encore équipé pour le numérique.

Un mail sera adressé aux communes pour connaître leur opinion sur ces deux sujets ci-dessus.

- Attribution marché de Maitrise d'œuvre pour le cabinet médical de la tour Ybert :

Une consultation simple a été réalisée. 3 offres ont été reçues. L'offre retenue est celle du Cabinet Artech pour un montant de mission de base + options à 26 880 € TTC.

- Rappel aux communes :

M. Picard demande aux communes qui n'ont pas répondu au courrier, pour la disponibilité des terrains pour l'aire d'accueil des G.D.V, de bien vouloir le faire rapidement.

- Rappel des Réunions communautaires :

- Mardi 11 avril à 18h30 salle B. Laurent, à l'atelier, à Gournay en bray : restitution étude transfert de compétence enfance,
- Mercredi 12 avril à 18h30 salle B. Laurent, à l'atelier, à Gournay en bray : restitution étude fiscale par KPMG.

- Prochain conseil communautaire :

Le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 4 mai à 18h30, à la salle des fêtes d'Elbeuf en Bray.

M. Cosquer indique qu'il a reçu un courrier du SIVOS des Bruyères concernant des dysfonctionnements à la piscine de Gournay en Bray.

M. Picard regrette que ce courrier ne soit pas arrivé en Mairie de Gournay en Bray, qui est concernée par cette réclamation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

